

République Française

Département du Rhône



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2015/1052

MISE EN VALEUR DES POURTOURS DE L'ILE BARBE - AUTORISATION DE
SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES POUR L'ENTRETIEN DE
L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR

DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. SECHERESSE JEAN-YVES

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 Avril 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 Avril 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 Avril 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB GERARD

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME BRUGNERA, M. SECHERESSE, MME AIT
MATEN, M. BRUMM, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME
CONDEMINE, M. CLAISSE, MME DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, MME REYNAUD, M. LE FAOU, MME
RIVOIRE, MME RABATEL, M. CUCHERAT, MME BESSON, M. GRABER, MME FRIH, M. DAVID, MME
NACHURY, M. FENECH, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE
BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M.
KISMOUNE, MME PICOT, M. BRAILLARD, MME BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON,
MME FONDEUR, MME BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER,
M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M.
HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M.
GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME
PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME MADELEINE, MME
BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : MME CHEVALLIER (POUVOIR A MME BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1052 - MISE EN VALEUR DES POURTOURS DE L'ILE BARBE -
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC
LES PROPRIETAIRES POUR L'ENTRETIEN DE
L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR (DIRECTION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2015 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Dans le cadre du Plan Lumière, la Ville de Lyon a réalisé dans les
années 90, l'aménagement de l'éclairage des pourtours de l'Ile Barbe.

Compte tenu de l'intérêt architectural de l'Ile Barbe, site classé par
décrets des 24 avril et 2 juin 1937, cette opération a contribué à valoriser le site,
l'image de la Ville et à améliorer la sécurité des lieux.

Une partie du dispositif d'éclairage public étant installée sur les
parcelles privées 09C12, 09C10, 09C13, la Ville et les propriétaires se sont
accordés par convention, dans leur intérêt commun, pour que la Ville installe et
fasse fonctionner à ses frais sur leurs propriétés un dispositif de mise en valeur.

La durée de la présente convention est de 15 ans. Elle est tacitement
reconductible deux fois par période de 5 ans.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les
propriétaires en indivision des parcelles 09C10, 09C12 et 09C13, relative à
l'installation et à la gestion du dispositif d'éclairage sur une parcelle privée en vue
de la mise en valeur du patrimoine des pourtours de l'Ile Barbe à Lyon 9^e est
approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à accomplir
toutes les démarches en vue de son exécution.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE